

La branche Famille invite ses allocataires à ne pas répondre au courriel frauduleux qu'ils ont pu recevoir

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a constaté ce matin que des allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) avaient reçu par courriel, un message les invitant à communiquer leur numéro de carte bancaire, afin de toucher une somme d'un montant de 325,54 € de la part de leur Caf.

Ce courriel est un faux.

La Cnaf rappelle qu'en aucun cas les Caf ne sont amenées à demander par internet les numéros de carte bancaire aux allocataires. Elle les invite donc à ne pas répondre à ce message et à le supprimer.

Les premières analyses conduites par la Cnaf, permettent d'affirmer que le système d'information n'a pas été piraté. Les auteurs, en imitant la présentation du site « caf.fr », ont créé la confusion et ont dû se procurer des adresses mail à partir de bases de données externes et non connues de la Cnaf.

La Cnaf communique le plus rapidement vers ses allocataires :

- Un message d'alerte figure sur la page d'accueil du site internet caf.fr .
- Des messages vocaux seront diffusés sur l'ensemble des accueils téléphoniques de la branche Famille dès cet après-midi.
- Enfin, le service public des Allocations familiales lance une campagne d'e-mailing et de diffusion de SMS auprès de ses allocataires pour les avertir de cette fraude.

La Cnaf va déposer plainte contre X et se porte partie civile.



Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr